

Une ONG dénonce l'installation par le pouvoir chinois de bureaux de police « illégaux » à l'étranger

Par **Sophie Alary**, le 28/10/2022 à 06h56

Selon une enquête de l'ONG Safeguard Defenders, la Chine a installé une cinquantaine de postes de police non officiels partout dans le monde, notamment en Europe de l'Ouest. L'objectif affiché est d'aider les ressortissants chinois dans leurs démarches mais ces sites serviraient aussi à contrôler leurs activités et à « forcer » certains au retour.



Le ministère néerlandais des affaires étrangères a déclaré mercredi 26 octobre qu'il prenait très au sérieux le contenu d'un **rapport de Safeguard Defenders**, publié courant septembre et passé jusque-là inaperçu. L'ONG y révèle la présence de postes de police ouverts sans existence légale dans plusieurs pays du monde, notamment en Europe.

Les autorités néerlandaises ont ouvert une enquête et déclaré « *ne pas avoir été informées par les canaux diplomatiques* » de l'existence des deux postes chinois présents aux Pays-Bas. Elles s'appuient sur plusieurs témoignages cités par l'ONG spécialiste des droits de l'homme, basée en Espagne, comme celui de Wang Jingyu.

Ce citoyen chinois s'est réfugié aux Pays-Bas après avoir osé critiquer le régime de Pékin sur les réseaux sociaux. Il est contacté début 2022 par le poste de la police chinoise basé à Rotterdam lui demandant de « *retourner en Chine pour résoudre ses problèmes* ». Quelques mois plus tard, il reçoit plusieurs menaces de mort après avoir manifesté devant l'ambassade de Chine à Amsterdam. Le dissident est convaincu que la police chinoise continue de le poursuivre.

54 postes de police à l'étranger : en France, trois bureaux seraient ouverts à Paris

Selon Safeguard Defenders, la Chine aurait ouvert ces dernières années 54 postes de police dans 21 pays, majoritairement dans l'ouest de l'Europe. Il en existerait trois en France, basés à Paris : en 2017, les autorités françaises avaient autorisé la Chine à déployer des adjoints de police pour protéger les touristes chinois après une série d'agressions.

Xi Jinping, dans la tourmente de la Révolution culturelle

Officiellement, ces sites servent à assister les ressortissants chinois dans leurs démarches administratives, comme l'obtention du permis de conduire, mais ils permettent aussi de surveiller la diaspora chinoise et de « persuader » des personnes de rentrer volontairement chez elles. Selon les témoignages recueillis, des pressions sont exercées sur les présumés coupables ou sur leur entourage familial resté au pays, en dépit de toute procédure régulière.

En dehors des Pays-Bas, parmi les pays européens concernés, seule l'Irlande a pour l'instant réagi en demandant à Pékin de fermer son poste de police basé à Dublin.

La lutte des autorités chinoises contre la cyberfraude aurait favorisé l'installation des sites.

À l'origine, d'après Safeguard Defenders, se trouve un dispositif pilote mis en place par les autorités chinoises pour lutter contre la fraude en ligne. Le fléau de la cyberfraude est devenu endémique en Chine : sur son sol comme à l'extérieur de ses frontières, les arnaques en ligne se multiplient. L'État chinois enchaîne les mesures répressives et lance en 2018 une campagne anticorruption qui cible plus particulièrement les ressortissants chinois à l'étranger.

Plutôt que de coopérer avec les autorités judiciaires nationales, le régime de Pékin a ainsi mis en place une police alternative pour poursuivre illégalement des personnes suspectées de délit frauduleux et les forcer à rentrer en Chine pour être jugées.

Les principes internationaux contournés

En août 2022, le ministère chinois de la sécurité publique annonçait que 230 000 personnes étaient retournées volontairement en Chine entre avril 2021 et juillet 2022. Selon Safeguard Defenders, il s'agirait, tous profils confondus, de personnes accusées de délit mais aussi de dissidents, de membres de minorités religieuses ou encore de personnes ayant ouvertement critiqué le régime.

« Le dossier chinois » : avec Xi Jinping, une Chine « au bord de l'abîme »

La Chine est signataire de la convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques. À ce titre, des missions de police ne peuvent être menées sur le territoire d'un autre pays sans son autorisation.

Le ministère chinois des affaires étrangères chinois réfute le rapport de Safeguard Defenders et continue à affirmer que les sites sont des centres de services pour les Chinois à l'étranger.

Sophie Alary